



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que le 11 avril 2022, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement 2015-384-2, modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-384 et ses amendements.

Ledit règlement 2015-384-2 entre officiellement en vigueur ce 14 avril 2022.

Le règlement peut être consulté sur le site Web de la Municipalité au www.municipalitenominique.qc.ca ou sur demande, à l'hôtel de ville, situé au 2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominique, aux heures normales d'ouverture.

Donné le 14 avril 2022.

François St-Amour, ing.
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 14 avril 2022, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quatorzième jour d'avril de l'an deux mille vingt-deux (14 avril 2022).